

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 29 juin 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin , à vingt heures et vingt minutes ,
le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance
ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : BRILLON Catherine, Maire,
CAVALETTI Véronique, WAECHTER Rodolphe, GENON
Francis adjoints,
HURAUX Patrice, BEDU Didier, LEROY Sébastien
conseillers.

Absents : FAURE Sébastien, JARDIN Véronique

Pouvoirs : JULIEN Louise donne pouvoir à CVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : Didier BEDU

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 08

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 31 mars 2012.

2011/14 :DSP- eau potable-choix du délégataire.

Madame le Maire indique en préambule que le Comité Technique Paritaire
a émis un avis favorable en date du 30 juin 2011 concernant la gestion par
délégation du service public d'eau potable.

Mme le Maire rend compte des travaux de la Commission d'appel d'offres
concernant l'affermage du service public d'eau potable de Feigneux.

Après étude des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil
municipal de délibérer en faveur de la Lyonnaise des Eaux pour les motifs
suivants :

- Meilleure qualité de service
- Très bonne réactivité en cas d'astreinte de crise
- Exposé technique plus complet et approche nouvelle du service,

- Proposition en adéquation avec les attentes de la commune (*renouvellement de plus de la moitié des compteurs en 1 année, renouvellement du compteur d'achat d'eau avec mise en place d'une télésurveillance, rendement annuel de la surtaxe élevé, accueil des usagers en mairie 2 fois par an,...*)
- Modélisation du réseau intégrée à l'offre de base.

Elle indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la Lyonnaise des Eaux à savoir :

- Durée : 12 ans
- Prix du service :
 - Abonnement : 29.90€HT/an/abonné
 - Prix du m3 : 0.4757€HT/m3
 - Option retenue
 - Remplacement des branchements en plomb (*déjà inclus dans le prix du service indiqué ci-dessus*) 0.0758€/m3
 - Avec participation communale en capital pour dotation aux amortissements (*branchements plomb*) 29 000€

La proposition retenue ci-dessus correspond à l'offre de base (avec SISPEA, accès internet SIG, renouvellement du compteur d'achat d'eau avec équipement d'un module de télésurveillance et modélisation informatique du réseau) avec l'option retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Approuve la proposition de la société LYONNAISE DES EAUX pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable ;**
- **Autorise le Madame le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir**

2012/15 : Décision modificative n°1/2012

Mme CAVALETTI Véronique informe de la nécessité de procéder à une décision modificative afin de régulariser certaines dépenses non prévues au budget primitif à savoir :

- ✓ en section d'investissement action pour l'ADTO d'un montant de 50€ (article 271)
- ✓ une demande de mise en non-valeur émanant de la Trésorerie pour un reliquat d'un non payé au niveau du centre de loisir en 2010 d'un montant de 5.80€ (article 652)
- ✓ Renouvellement d'adhésion à fondation du Patrimoine d'un montant de 50€ à inscrire à l'article 6574

Il est proposé la décision modificative suivante :

- Article 022 ; dépenses imprévues : -105.80€
- Article 6574 : +50€
- Article 652 : +5.80€
- 021 : virement de la section de fonctionnement : 50€
- 023 : virement à la section d'investissement :50€
- 271titres immobilisés : +50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de procéder à la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Fin de séance 23h30